



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 21 - 2025

APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT POUR FOURNIR LE SERVICE D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES ESPACES VERTS DU CONSULAT D'ITALIE À METZ

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service d'entretien ponctuel et de nettoyage des espaces verts du Consulat d'Italie à Metz
La prestation prévoit:

- Ramassage des feuilles mortes sur l'ensemble des surfaces extérieures (allées, pelouse, zones pavées, etc.) ;
- Arrachage et élimination des mauvaises herbes présentes dans les espaces verts ;
- Arrachage et déracinement d'un hortensia mort ;
- Arrachage et élimination définitive des mauvaises herbes dans les fentes, joints et fissures dans les surfaces en béton ou pavées ;
- Évacuation et élimination des déchets végétaux ;
- Contrôle final de la zone traitée .

3) PROCEDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) DUREE DU MARCHE

Le contrat est conclu pour une prestation ponctuelle, à exécuter **d'ici la fin de l'année 2025**, sous réserve des conditions météorologiques.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Consule Générale
Antonella Fontana